

Vision générale de la mise en œuvre de la PAC dans l'État Espagnol et dans la Communauté Autonome du Pays Basque

ES

Una nueva PAC
Montañas de
oportunidades

PREMIER PILIER : PAIEMENTS DIRECTS

Les Paiements Directs s'appliquent horizontalement dans l'ensemble de l'État Espagnol.

Agriculteur actif: L'agriculteur doit être inscrit sur les registres correspondants. En outre, ses revenus agricoles, distincts des paiements directs, sont supérieurs à 20% de ses revenus agricoles totaux au cours de l'année fiscale la plus récente. Le critère relatif aux revenus agricoles ne s'applique pas aux personnes bénéficiaires qui perçoivent moins de 1.250 €.

Activité agricole: Elle pourra être justifiée par le biais de la production, de l'élevage ou de la culture des produits agricoles ou par le maintien des superficies agricoles dans un état propre au pâturage ou à la culture.

PREMIER PILIER: PAIEMENTS DIRECTS

REGIMES D'APPLICATION

Paiement de base : Le régime du paiement de base se régionalise en suivant un modèle d'application nationale fondé sur des régions établies sur la base de critères administratifs, agronomiques et de potentiel agricole régional.

Paiement pour pratiques bénéfiques pour le climat et l'environnement.

Aides associées : Cultures (riz, cultures protéiques, fruits à coque et caroubes, légumes de qualité, betterave sucrière, tomate pour l'industrie et coton) et secteurs de l'élevage (vache nourricière, bovin d'engraissement, bovin laitier, ovin, caprin et une aide associée pour les éleveurs qui ont conservé des droits spéciaux en 2014 et ne disposent pas d'hectares éligibles à l'activation des droits de paiement de base).

Régime simplifié pour petits agriculteurs : Régime volontaire pour les bénéficiaires qui ne dépasseront pas 1.250 euros de paiements directs en 2015.

Régime pour jeunes agriculteurs qui débutent une activité agricole.

DEUXIÈME PILIER : DÉVELOPPEMENT RURAL

L'État Espagnol a mis en œuvre les Programmes de Développement Rural (PDR) suivants pour la période 2014-2020:

* **Programme de Développement Rural National.** Il inclut des actions au niveau des autonomies ou dont la compétence correspond à l'Administration Générale de l'État. L'autorité est le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'environnement. Il est compatible avec les PDR des Autonomies.

* **17 Programmes de Développement Rural des Autonomies** (régionaux), un pour chacune des Communautés Autonomes de l'État Espagnol. Un **Cadre National de Développement Rural** a été élaboré en incluant des éléments communs pour ces PDR.

La **Communauté Autonome du Pays Basque** a élaboré, pour la troisième période consécutive, son propre **Programme de Développement Rural**. L'Autorité de Gestion est le Gouvernement Basque. C'est un instrument primordial des Institutions Basques pour donner une impulsion et apporter un appui aux politiques que l'on souhaite mettre en œuvre dans le milieu rural basque.



Cofinancé par la Direction Générale pour l'Agriculture et le Développement Rural de l'Union Européenne

www.newcapmountain.eu

Situation des filières de montagne

Filière et production agroalimentaire au Pays Basque

Dans l'État Espagnol, 33,7% de la Superficie Agricole Utile est en zone de montagne. Les caractéristiques de ces zones et la situation de la chaîne de valeur y sont très diverse et ne peuvent être réunies sous une ombrelle commune. C'est pourquoi une situation détaillée du Pays Basque, Communauté Autonome principalement montagnaise, est présentée à la suite.

La filière

85% des Communes du Pays Basque sont considérés comme des communes "de montagne". Il s'agit d'une montagne de moyenne altitude, facile à pénétrer, situées sur le corridor qui unit la France et la Péninsule Ibérique, dans une zone à très forte densité de population. Ces caractéristiques font du Pays Basque un espace qui présente une forte imbrication entre le rural et l'urbain et offre des opportunités en milieu rural (importants centres de consommations à proximité), bien que cela implique à la fois une forte pression urbanistique sur le sol tout en limitant sa disponibilité à des fins agricoles.

La production alimentaire dans ces zones se fonde sur des exploitations de type familial, de taille réduite et ayant une position faible dans la chaîne de transformation et de production agroalimentaire. Sa localisation, bien que leur conférant des valeurs paysagères et à fort potentiel environnemental, comporte aussi des handicaps importants (pentes élevées, difficultés d'accès, caractéristiques microclimatiques) qui impliquent des systèmes technico-économiques à coût élevé et à rentabilité limitée.

La nouvelle PAC constitue un soutien solide à ces zones, que ce soit directement par des aides aux zones de

montagne ou indirectement par des mesures d'aide aux productions de qualité, au maintien des pratiques et des systèmes qui lui sont propres (p. ex. maintien des pâturages de montagne) et l'appui à l'amélioration de la qualité de vie dans ces zones.

Production agroalimentaire

Le Pays Basque s'est caractérisé par des productions de haute qualité qui ont été protégées et soutenues par le développement de mentions européennes comme la Production écologique, les COP et IGP, ainsi que des marques de garantie propres comme Eusko Label et Euskal Baserri. Ce système de marques de qualité jouit d'une très importante notoriété, ce qui génère des outils et des canaux qui aident les agriculteurs à vendre leurs produits dans de meilleures conditions.

À ce système d'aide à la qualité vient s'ajouter désormais le logo spécifique de "Produit de Montagne" qui, bien que cela ne s'adapte pas totalement aux limites particulières de la production dans les zones de montagne du Pays Basque, peut impliquer dans l'avenir une voie de reconnaissance de nos produits.

Les diverses politiques d'aide et d'amélioration de la production dans les chaînes de valeur, par exemple

grâce au soutien aux circuits courts, aux marchés du travail ou aux accords avec les chaînes de la grande distribution ont pour objet de générer des espaces dans lesquels les divers maillons des chaînes peuvent obtenir une juste rémunération.



Le Pays Basque est caractérisé par ses productions agroalimentaires de haute qualité.



La nouvelle PAC permet le maintien de pratiques et de systèmes traditionnels, comme les pâturages de montagne.

Les mesures de développement rural les plus intéressantes

Programme de Développement Rural du Pays Basque 2014-2020

85% des Communes du Pays Basque sont considérées comme des communes "de montagne". En conséquence, toutes les mesures de son PDR ont une incidence particulière dans ces zones et contribuent dans ces communes au maintien et à l'amélioration du secteur agricole, de la chaîne de valeur et de l'environnement. Les mesures de ce PDR sont résumées ci-après.



Aide aux zones présentant des limitations

Paiements annuels aux agriculteurs des zones de montagne ou présentant d'autres limitations naturelles, afin de compenser les coûts additionnels et les pertes de revenus qu'implique le développement de l'activité agricole dans ces zones par rapport à d'autres territoires sans ces limitations naturelles.

Qualité des produits agricoles et alimentaires

Aide à l'inscription des producteurs et à la promotion de tous les labels de qualité certifiée du Pays Basque.

Création de groupes de producteurs

Aide à la création de groupements de producteurs dans tous les sous-secteurs (y compris forestier) pour augmenter la commercialisation conjointe de leurs produits et renforcer leur capacité de négociation.

Investissements dans des actifs physiques

Promotion des investissements productifs dans les exploitations, dans l'industrie agroalimentaire et dans les infrastructures. Accent particulier mis sur les jeunes agriculteurs et les Agriculteurs à titre Principal. L'aide est introduite par le biais d'instruments financiers.

Développement d'exploitations agricoles et d'entreprises

Forte impulsion à la rénovation générationnelle et à l'installation de jeunes dans le secteur agricole par le processus d'intégration progressive. Miser sur le développement et la diversification du tissu économique pour générer de l'emploi en milieu rural, en aidant les entrepreneurs à mettre en œuvre de nouvelles activités et à investir.

Transfert des connaissances et des activités d'information

Augmentation de la concurrence et de la viabilité du secteur primaire et du milieu rural. Acquisition de compétences et qualification professionnelle des personnes qui travaillent dans le secteur agricole et alimentaire, réserves de sol agricole et PME-PMI en zones rurales. Actions de diffusion et d'information, activités de démonstration, échanges et stages en exploitation.

Agriculture Écologique

Promotion des pratiques et des méthodes de production agricoles écologiques. Contribution à l'amélioration de l'environnement et à la production des produits locaux, différenciés et avec label de qualité certifiée.

Agri-environnement et Climat

Aide aux systèmes de production traditionnels (pâturages de montagne), races animales autochtones, variétés végétales locales et apiculture, en contribuant à la biodiversité, aux paysages de qualité et aux productions différenciées. Promotion de systèmes de production plus innovants et environnementaux.

Mesures Forestières

Aménagement et renforcement de la propriété forestière ; production de bois de qualité et fixation du carbone ; amélioration de la rentabilité forestière et fixation de la population rurale. Gestion de plantations forestières sous critères de durabilité environnementale ; remplacement de plantations forestières d'espèces allochtones par des forêts autochtones ; conservation de forêts autochtones, du paysage et de la biodiversité. Plantation dans des zones de déforestation. Protection contre des catastrophes naturelles.

Coopération

Mise importante sur la promotion de la coopération sectorielle, avec accent mis plus particulièrement sur les processus d'innovation, sur le développement touristique en milieu rural, sur la promotion de circuits courts et sur la génération de biomasse forestière.

www.newcapmountain.eu

LEADER

Una nueva PAC
Montañas de
oportunidades

Approche LEADER

Dans l'État Espagnol, on a sélectionné 264 groupes d'action locale pour la période 2007-2013, répartis sur tout l'espace géographique et qui réunissent des groupements de communes rurales des 17 Communautés autonomes.

Ainsi, selon le modèle ascendant (bottom-up), les territoires LEADER décident de l'avenir de leur développement en encourageant les projets qui y contribuent le plus largement.

Les zones de montagne, avec leurs difficultés spéciales, disposent dans le Programme LEADER d'aides fondamentales pour améliorer la qualité de la vie, le développement de nouveaux services et d'infrastructures, qui contribuent à pallier ces déficits.

LEADER dans la nouvelle PAC

La nouvelle PAC renforce l'approche LEADER et promeut le caractère intégrateur des stratégies locales en facilitant l'utilisation directe de tous les fonds européens disponibles pour les programmes LEADER (FEADER, FEDER, FSE, FEMP) en offrant plus de flexibilité, de synergies, de coordination et de cohérence.

Les institutions Européennes considèrent que les Stratégies de Développement Local Participatif (SDLP), conçues par les Groupes d'Action Locale, sont essentielles au développement des territoires.

La coopération entre les différents territoires LEADER continuera d'être l'un des axes d'action des programmes pendant la période 2014-2020.



Proyecto LEADER "+ Vin - CO₂".

LEADER au Pays Basque

Le Gouvernement Basque, en tant qu'Autorité de Gestion du Programme de Développement Rural 2014-2020, y a introduit l'utilisation de nouveaux instruments financiers complémentaires aux subventions. La décision se fonde sur la difficulté d'accès au financement par les porteurs de projets.

Projet NATUREA en Cantabrie

Le Gouvernement de Cantabrie a cédé la dynamisation de l'usage public du réseau des espaces naturels des zones rurales au Réseau Cantabrique de Développement Rural, avec la collaboration de ses partenaires, les Groupes d'action Locale. Son objectif est de dynamiser et de conserver ces territoires.

Projet de coopération LEADER « Plus de vin, Moins de CO₂ »

6 zones rurales y ont participé : Priorat, Zone Moyenne de Navarre, Campo de Borja, Majorque, Murcie et Euskadi. Le calcul de l'empreinte carbone a été réalisé dans différentes caves, en identifiant les pratiques les plus efficaces pour chaque région agroclimatique et en analysant les coûts énergétiques de leurs productions.



<https://www.facebook.com/unanuevaPACmontanasdeoportunidades?fref=ts>



https://twitter.com/nueva_pac

www.newcapmountain.eu

Les contenus du présent document relèvent de la responsabilité exclusive d'Euromontana et ne reflètent pas les points de vue de l'Union Européenne.